

La Lettre de l'AIRe



n°19—Décembre 2023

Cette lettre d'information aux adhérent·es et aux partenaires propose de faire le point sur l'actualité de l'Association des DITEP qui oeuvre pour améliorer en permanence l'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ayant des difficultés psychologiques en lien avec leurs familles.

L'année 2023 a été bien chargée pour notre association, avec un bureau, un conseil d'administration chaque mois et des groupes de travail divers (sur les questions de santé mentale, la vie associative, le suivi de notre expérimentation de la mesure de l'activité, la fonction appui-ressource, ASE-PH, l'appui à la scolarité et l'intervention précoce) dont le nombre témoigne de la vitalité de l'engagement de notre association.

2023 a permis le déploiement de la 2^{ème} phase de notre expérimentation du décompte de l'activité en DITEP. La DGCS, la CNSA ont suivi et soutenu notre démarche qui a débouché sur un COPIL national où étaient présentes la plupart des Agences Régionales de Santé.

Un autre axe important de notre travail a été consacré à la réflexion autour des enfants, adolescents, jeunes majeurs de nos DITEP qui ont également besoin de protection. Nous avons lancé un groupe de travail interassociatif qui réunit le GEPSO, l'ANMECS, le CNAEMO, et l'ANPF pour travailler ensemble à un plaidoyer commun. Au-delà de ce dialogue permanent qui témoigne du souhait commun de coopérer tout en respectant la mission de chacun, plusieurs journées de formation se sont déroulées en régions (Nantes, Dijon, à venir ARA). Sur ce sujet, une journée nationale est prévue en mai 2024.

Sur les questions de Santé Mentale, nous continuons notre recherche avec les CHU, sur l'étude de prévalence des troubles psychiques chez les adolescents de DITEP. Après deux ans de préparation, cette recherche démarre au sein de 5 régions.

Sur notre travail de co-construction avec les pouvoirs publics, au cœur de notre ADN, l'année aura été très intense : nous avons rencontré les ministres Charlotte CAUBEL et Fadila KHATTABI, la conseillère du ministre de la Santé, le délégué ministériel à l'Ecole inclusive, et les membres des administrations DGCS, CNSA, DGCCLO, IGAS, DITP. Nous travaillons également au CNCPH dans les commissions « scolarité », « accompagnement des personnes » et « santé et bien-être ».

Quelques mots sur nos journées nationales qui se sont déroulées à Nancy sur la question de « l'environnement capacitant ». Le choix de ce thème par le COPIL faisait suite à beaucoup de réflexions et d'échange sur la place des personnes accompagnées y compris au sein de notre association. Nos statuts, votés en 2023, font aujourd'hui une place officielle aux jeunes accompagnés.

Ces journées furent une belle réussite avec des plénières riches en débats et des ateliers stimulants avec beaucoup de partages et de discussions.

Je vous souhaite à tous et toutes de belles fêtes de fin d'année, avec la promesse que 2024 soit toujours aussi intense pour l'AIRe !



Roland DYSLI
Président de l'AIRe

Donnez votre avis !

Comment lisez-vous la Lettre de l'AIRe ? Quels contenus vous intéressent le plus ?

Dites-le nous en [cliquant ici](#).

Expression et participation des usagers et de leurs familles

L'AIRe (Association des DITEP) vous adresse aujourd'hui cette enquête concernant l'expression et la participation des usagers et de leurs familles.

Cette enquête nous donnera une idée plus précise des pratiques sur les territoires. Votre participation sera utile pour alimenter les différents échanges que l'AIRe aura lors de ses prochains rendez vous politiques ainsi que pour la préparation de la Conférence des Territoires qui se tiendra le 14 mars 2024.

Merci de répondre avant le 15 janvier 2024 [en cliquant ici](#) .

Une synthèse des résultats sera transmise aux participants.

S'il est compliqué de répondre à certaines questions, vous pouvez passer aux suivantes.

L'Europe souhaitée par les enfants

Les citoyens de l'Union européenne éliront en juin 2024 leurs nouveaux députés européens. Dans ce contexte, plusieurs organisations travaillant sur les droits de l'enfant¹ ont lancé la consultation « [The Europe Kids Want](#) » (« L'Europe souhaitée par les enfants »). Comme les enfants ne pourront pas participer au scrutin, ce questionnaire en ligne a pour objectif de leur donner une voix et de pouvoir communiquer leurs priorités aux candidats.

La consultation vise à recueillir l'opinion des enfants et adolescents de 10 à 18 ans vivant dans l'Union européenne sur divers sujets, tels que l'éducation et la santé mentale. Le questionnaire est disponible jusqu'au 15 janvier et existe en version française.

Les résultats de la consultation seront présentés au Parlement européen à Bruxelles le 21 mars.

Nous vous invitons à partager au sein de votre organisation et dans votre réseau mais également avec vos familles et vos amis.

Si jamais vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter [Louise](#).

Journées de formation, d'étude et de recherche à Nancy : une réflexion inter-professionnelle sur l'environnement capacitant



Les 6, 7 et 8 décembre derniers se sont déroulées nos journées nationales consacrées cette année à la thématique : « DITEP : Institution Inclusive et Environnement Capacitant ». Pour l'occasion, pas moins de 800 participants se sont retrouvés au Centre Prouvé à Nancy, avec comme accueil celui de l'illustre Saint-Nicolas, dont on célèbre la fête dans la région. Un AIRE de fête planait sur nos journées à l'ambiance toujours aussi conviviale !

Comment aborder la question des capacités, du besoin d'accomplissement de soi, de la richesse des diversités comme autant de points d'appuis à valoriser ? Comment susciter des appétences et favoriser les coopérations au profit d'un véritable projet visant l'autodétermination des personnes ? C'est autour de ces deux questions fondamentales que le programme s'est construit.

Comme nous y invitait le comité de pilotage dans l'argumentaire qui arguait une volonté de reconsidérer l'articulation du soin et de l'Institution au sein d'un environnement capacitant, la réflexion fut au rendez-vous, autour de thématiques liées à l'accessibilité, à *l'autrement capable* et à l'autodétermination qui ont nourri les débats.

Entre discours officiels, conférences et ateliers, la question centrale de l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur parcours de vie, tant au niveau familial, social, scolaire qu'au niveau du soin, a animé les esprits !

Promouvoir un élan vers une école et une société inclusives est l'enjeu sociologique, anthropologique, philosophique autour duquel ont échangé les participants, prenant en considération la nécessité de développer des espaces d'intermétiers dans lesquels professionnels du soin, médico-sociaux, scolaires co-construiraient des actions au service du développement d'environnements capacitants.

Dès mercredi après-midi, lors du discours d'ouverture, le ton était donné par Roland DYSLI, président de l'AIRE, qui a rappelé qu'un environnement capacitant est un environnement facilitateur à la participation sociale et à l'autodétermination de chacun.



Mathieu KLEIN, maire de Nancy et président du Haut Conseil du travail social

Les interventions de Bénédicte AUTIER, directrice de l'accès aux droits et des parcours à la CNSA et de Pierre FALZON, professeur émérite au Conservatoire National des Arts et Métiers, ont relayé ces propos en réaffirmant que l'accompagnement au pouvoir d'agir est bien une question de droit nécessitant une approche basée sur le développement humain.

Serge EBERSOLD a par ailleurs noté que rendre un environnement capacitant ne peut se faire sans avis de

l'intéressé.

D'autres figures, comme Manon GRANDVAL, docteure en sciences de l'éducation et de la formation, Pierre CASTELEIN, vice-président international du RIPPH, Bernard KABUTH, chef du PUPEA et du CPN, Guillaume CORDUAN, psychiatre, ou encore Laurent SOCHARD, psycho-sociologue praticien chercheur, ont alimenté la richesse des débats, grâce à leurs expertises complémentaires.

A travers les 22 ateliers qui ont ponctué les journées de jeudi et vendredi, proposés et animés par des professionnels de différents dispositifs portés par les DITEP tels que les UE, EMAS, EMR, PCPE et autres, la nécessité de faire collaborer le champ du soin et médico-social avec l'Éducation Nationale fit consensus, tant au niveau de la formation que de l'entrée du médico-social au sein de l'École. Nombreux furent les témoignages des expérimentations mises en place sur le territoire national, relatant certes des difficultés liées à la construction de cette nouvelle culture commune, mais relatant aussi et surtout d'expériences encourageantes au service de l'accessibilité universelle.

Thibaut MARMONT, directeur du CREA Grand Est, animant ces journées aussi riches que passionnantes, conclut symboliquement en affirmant qu' « innover, c'est pour les professionnels affirmer et mettre en œuvre son pouvoir d'agir ! »



Passage de relais entre le COPIL des Journées de Nancy et le COPIL des Journées de Lille

Aucun doute, cette édition nancéenne n'aura laissé, aucun esprit indemne, tant les enjeux, plus que jamais, relèvent d'une question éthique...

Rendez-vous est pris l'année prochaine, à Lille du 6 au 8 novembre 2024, pour une nouvelle édition autour de la thématique : « Au-delà des murs et des frontières, les DITEP acteurs du Care » !

Article écrit par Julie CHESNAY, doctorante en sciences de l'éducation à l'INSEI

Rendez-vous avec Charlotte CAUBEL

Une délégation de l'AIRe, composée de Roland DYSLI, Président de l'AIRe, Marceau REEG, Vice-Président, Vincent RABBE, membre du bureau de l'AIRe, et Annelise GARZUEL, conseillère technique a été reçue le 6 novembre par Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance.



Marceau REEG, Vincent RABBE, Charlotte CAUBEL, Roland DYSLI et Annelise GARZUEL

L'entretien avec la ministre a été l'occasion d'un véritable échange qui a permis de partager notre vision mais aussi de faire part de nos propositions et demandes. Nous avons souligné l'importance de préserver la spécificité des DITEP en raison de la particularité du handicap des enfants et des jeunes accompagnés par les DITEP : en effet, il semble important de rappeler qu'il ne faut pas mélanger ou confondre les différentes causes de troubles du comportement. L'accueil d'un enfant qui « *bouscule* » peut tout déstabiliser... La raison d'être des DITEP est justement d'apaiser la souffrance psychologique pour que les enfants/

jeunes puissent le plus possible rester dans le droit commun.

Nous avons également profité de ce rendez-vous pour présenter à la ministre l'expérimentation sur la mesure de l'activité. Nous avons informé la ministre des travaux que nous menons en interne, mais aussi en interassociatif avec d'autres associations du champ de la protection de l'enfance concernant les enfants et les jeunes dont les besoins d'accompagnement et de protection concernent à la fois le champ du handicap et celui de la protection de l'enfance : elle s'est montrée particulièrement intéressée par la dynamique qui a été lancée avec l'organisation conjointe de journées de formation communes aux professionnels des deux secteurs.

En conclusion, nous avons fait part de l'importance pour l'AIRe de la pérennisation de la mission de la CIIVISE dont l'avenir était encore incertain au moment de notre rendez-vous...

Retour sur...



Les cadres/chefs de service des DITEP des Hauts de France se sont réunis le 13 octobre pour une journée intitulée « penser son modèle de management dans un contexte en transformation ». La journée a permis de faire le point sur l'avancement des transformations en DITEP et de réfléchir à l'adaptation de la posture managériale dans ce cadre. Les 42 participants ont pu échanger entre cadres et se nourrir des réflexions partagées.

L'AIRe s'exporte...

Les membres de l'AIRe sont les ambassadeurs du fonctionnement en Dispositif !

Participation aux journées de la Fédération ANCREAI « École inclusive ! École pour tous ? » qui se sont tenues à Lyon du 13 au 16 novembre



Roland DYSLI, président de l'AIRe et les équipes du DITEP, du DAME et les membres de l'équipe mobile de pédopsychiatrie de la Fondation Arc-en-Ciel du territoire de Belfort, ont mis en lumière les initiatives suivantes :

- Un Dispositif Appui / Répit Protection de l'Enfance et Handicap : « *une intervention pensée autour du risque de rupture* ».
- Un Dispositif d'Accompagnement à la Formation Professionnelle : « *Le jeune au centre de son projet, le projet au centre de son parcours, quelle articulation ?* »

Il s'agit de réfléchir collectivement au projet de parcours pour les enfants et à l'articulation avec les partenaires de terrain pour que celle-ci fasse partie intégrante du projet de l'enfant.

Vincent RABBE et Roland DYSLI aux journées de la Fédération ANCREAI

Vincent, membre du bureau de l'AIRe, au nom de l'équipe du DITEP Rocheclaine de l'association Les 2 Collines à Saint-Etienne, a participé à l'atelier consacré à la fonction « appui-ressource » en présentant un projet d'appui-ressource en écoles maternelles et primaires : « aider les équipes pédagogiques à mieux appréhender ces situations difficiles à contenir ». L'objectif est de repérer précocément les enfants présentant des difficultés de comportement et potentiellement des troubles du comportement et de prévenir la rupture scolaire.

Intervention au sein du séminaire des directeurs handicap organisé par le groupe SOS Solidarités



Laurent MASSALAZ, Amaëlle Pénon et Abdelka BOUMANSOUR

Le fonctionnement en Dispositif intéresse de nombreux acteurs : répondant à l'invitation du directeur général délégué, Abdelka BOUMANSOUR, et de la directrice générale adjointe, Amaëlle PÉNON, Laurent MASSALAZ, membre du bureau de l'AIRe, est intervenu le 22 novembre auprès de l'équipe des directions du Groupe SOS Solidarités pour présenter l'organisation en Dispositif des DITEP et l'expérimentation que nous menons sur le décompte de l'activité. Les échanges avec les directeurs des établissements et services du Groupe SOS Solidarités accompagnant des enfants et des adultes en situation de handicap ont été très fructueux.

Participation de l'AIRe au séminaire de la Région Centre Val de Loire

Roland DYSLI, Président de l'AIRe, a participé à un séminaire réunissant les 10 DITEP de la région Centre Val de Loire qui s'est tenu le 29 novembre pour faire le point sur le dispositif et sur les principales préoccupations du secteur.



Christophe BUISSON, Roland DYSLI et Philippe DEBROYE, délégué régional suppléant de la région Centre-Val de Loire

Ce séminaire a rassemblé l'ARS, le CREA, les gestionnaires des DITEP de la région, les partenaires de l'Éducation nationale, et les MDPH.

Comme le résume l'ARS Centre Val de Loire : « Le DITEP permet de dépasser les cloisonnements des établissements et services pour offrir, seul ou en coopération avec les partenaires du territoire, une diversité d'interventions modulables et adaptables aux besoins du jeune. Il a pour objectif d'améliorer la fluidité des parcours des publics accompagnés ainsi qu'une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ; de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides qui correspondent à l'évolution des situations ».

Conclusion de la journée : de nouveaux axes de travail, de nouveaux partenariats à venir autour de la psychiatrie et avec les associations de la protection de l'enfance, la fiabilisation des données de Via Trajectoire et des formations partagées avec les différents acteurs : DITEP, aide sociale à l'enfance, Éducation nationale...

Faire de la santé mentale la prochaine grande cause nationale ?

L'AIRe a fait le choix de se mobiliser aux côtés d'autres associations pour appuyer la demande de faire de la santé mentale [l'une des prochaines grandes causes nationales](#).



Chantal JOURDAN, Christophe BUISSON, Joël AVIRAGNET et Antoine SAJOUS

Dans un contexte de dégradation de l'état de santé mentale des citoyens et de détérioration de notre système de santé, s'engager pour la santé mentale, en particulier celle des enfants, adolescents et jeunes adultes est un enjeu majeur pour notre société tout entière !

Agir en ce sens doit être notre ambition collective. Nous nous sommes également rapprochés de l'UNICEF pour participer aux travaux interassociatifs sur la question ([en savoir plus](#))

Sur le même thème, Christophe BUISSON, Vice-Président de l'AIRe et Antoine SAJOUS, membre du bureau ont rencontré Joël AVIRAGNET, député de Haute-Garonne et Chantal JOURDAN, Députée de l'Orne, auteurs d'une proposition de loi « visant à prendre dix grandes mesures pour la santé mentale » ([voir la proposition de loi](#))

A suivre !

Audition de l'AIRe par la mission « Enfance et Handicap »

A la suite de la Conférence nationale du Handicap le 23 avril 2023, la Première ministre a chargé **M. Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme** et **Mme Lucie CARRASCO, Conférencière et animatrice TV, [d'une mission sur l'enfance et le handicap](#)**.

La mission doit faire d'ici février 2024 des propositions concernant trois principaux enjeux :

1. « Les conditions permettant d'intégrer d'ici 2027, 100 structures médico-sociales pour enfants directement dans les écoles ou les établissements du second degré ».
2. « La prise en charge des enfants en situation de handicap ET confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) ».

« La question des transports scolaires des enfants en situation de handicap (organisation et financement) »

Roland DYSLI, Président de l'AIRe, Armelle DANVIN, Vice-Présidente de l'AIRe, Marceau REEG, Vice-Président de l'AIRe et Annelise GARZUEL, conseillère technique AIRe ont participé à cette audition menée par les trois inspecteurs qui appuient les travaux de Monsieur HAUSSOULIER et de Madame CARRASCO (IGAS / IGJ/IGESR).

En introduction, Roland DYSLI a souligné le type de handicap très particulier des enfants/jeunes accompagnés par les Dispositifs ITEP dont les symptômes se traduisent par des difficultés de liens aux autres, de l'agitation, voire de la violence, notamment dans l'enceinte scolaire et contre les cadres de l'Institution scolaire « *ce sont des enfants perturbateurs qui font peser un risque sur le climat scolaire* ». Les troubles de la relation ont tendance à s'exprimer de manière forte à l'école car c'est le lieu de la socialisation...

Il a souligné l'importance de la co-construction non seulement avec les pouvoirs publics mais aussi avec l'ensemble des partenaires pour que le fonctionnement en Dispositif soit bénéfique à l'enfant accompagné.

En réponse aux questions des inspecteurs, la délégation a décrit les différentes modalités d'accompagnement et les différents types de scolarisation (interne, externe), ainsi que les différents types d'expérimentations à l'œuvre sur le terrain (par exemple l'intervention d'éducateurs rattachés à un collège qui peuvent, non seulement travailler à l'accompagnement des jeunes « inclusion individuelle » mais aussi travailler sur le climat scolaire). Les DITEP sont déjà dans les établissements scolaires, mais les enfants/jeunes ont besoin d'un lieu de repli (qui reste le DITEP) afin que leur inclusion tienne dans le temps. Près de 80% sont scolarisés en milieu dit ordinaire. Le DITEP sécurise, même dans les temps de rupture : « *Notre public est générateur de ruptures* » « *Notre travail est aussi d'accompagner ces ruptures* ».

La délégation insiste sur le danger du double ou multi agrément. Il est également précisé que le DITEP ne doit pas être envisagé par défaut. Pour que l'accompagnement fonctionne bien, il faut un équilibre entre institutions mais sans confusion dans les agréments.

En revanche, l'AIRe a rappelé qu'il n'est pas acceptable de faire un tri parmi les enfants : les admissions se font par ordre d'arrivée des demandes. Une fois accompagné par le DITEP, il n'est pas envisageable qu'un jeune en soit exclu. Les DITEP accueillent indifféremment les enfants en fonction de leurs besoins d'accompagnement, qu'ils relèvent ou non de l'ASE.

Sur la question des transports : il est indiqué que le temps de transport relève, pour l'AIRe de l'accompagnement (nécessité de la présence d'un éducateur parfois, formation des chauffeurs pour les transports collectifs). Il est d'ailleurs mesuré comme tel dans le modèle de mesure de l'activité.

L'expérimentation sur la mesure de l'activité continue sur sa lancée !

La deuxième phase a été officiellement lancée début octobre par un comité de pilotage national réunissant l'AIRe, la CNSA, la DGCS et les ARS participantes ou intéressées.

Depuis, plusieurs ARS ont rejoint le mouvement ! C'est le cas de l'ARS Normandie, l'ARS Centre Val de Loire, l'ARS Pays de la Loire et des contacts ont été initiés avec l'ARS Grand-Est.

Pour la deuxième phase, l'AIRe compte donc à cette date **224 participants** dont 202 DITEP. C'est une excellente nouvelle qui va permettre de tester le modèle à grande échelle avec une analyse quantitative et qualitative.

Comme le souligne Roland Dysli, Président de l'AIRe pour le magazine Directions : *« Impossible de s'appuyer sur la logique d'établissement basée sur un nombre de places. La transformation de l'offre nécessite donc une réadaptation des outils de mesure de l'activité »*

Ce qu'il faut retenir pour la deuxième phase : les délégués régionaux de l'AIRe se tiennent à la disposition des ARS et des Dispositifs participants pour accompagner au mieux cette phase 2 : les supports changent mais la philosophie du modèle demeure ! On comptabilise toujours le temps passé « auprès » ou « autour » du jeune accompagné en « Unités d'accompagnement » que l'on évalue de manière hebdomadaire. Le temps non directement dédié à un jeune en particulier mais passé par des professionnels des DITEP à partager leur expertise auprès d'autres acteurs est comptabilisé dans le cadre de la fonction « Appui-ressource ».

Une question ?

« Comment comptabiliser le temps consacré à plusieurs jeunes ? »

« Doit-on enlever du tableau un jeune sorti du DITEP ? »

L'AIRe se réunit régulièrement et organise de nombreux temps d'échanges par régions pour faire remonter les questionnements et discuter des éventuelles difficultés rencontrées pour le remplissage des tableaux de la deuxième phase. Notre Foire aux Questions nationale s'enrichit et s'affine à mesure de vos questions. N'hésitez pas à nous solliciter !

Pour en savoir plus sur les principes de l'expérimentation, [lire l'article dans le magazine « Directions »](#)

La coopération interassociative au service des enfants en situation de vulnérabilité



Au lendemain de la journée internationale des droits de l'enfant, l'AIRE, l'ANPF, l'ANMECS, le CNAEMO et le GEPSO se sont réunis le 21 novembre pour tenir un bureau interassociatif en commun.

Au programme : des échanges, des discussions franches (et parfois animées !) et des pistes de réflexion communes au service des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité.

Nous nous sommes réunis pour parler de notre engagement au service de ces enfants et de ces jeunes dont les besoins d'accompagnement et de protection concernent respectivement le secteur du #handicap, celui de la protection de l'enfance et celui de la santé.

Notre travail inter-associatif se traduit par des initiatives et des projets de coopération très concrets. Par exemple, nous avons lancé des journées de formation communes qui rassemblent des acteurs des deux champs afin d'améliorer les liens entre acteurs autour du parcours de l'enfant.

Retour aux fondamentaux : les besoins de l'enfant et ses droits

Dans nos politiques publiques, l'enfant est morcelé... Pourtant, ses besoins et ses droits fondamentaux forment un tout qui guide nos actions quotidiennes.

Pour nos associations, il est indispensable que les pouvoirs publics ne résumant pas ces enfants à leur situation administrative compliquée et appuient les coopérations et les projets mis en œuvre au bénéfice des enfants et des jeunes.

Comment faire ?

Quelles sont les conditions d'une coopération réussie et solide entre les acteurs ? Comment renforcer la coopération entre les services de pédopsychiatrie, de pédiatrie, de l'Aide sociale à l'enfance, de l'Éducation nationale et du médico-social ?

Pour cela, il faut des conditions de travail sécurisantes. Ce besoin de sécurité et de stabilité est essentiel pour permettre l'effectivité des droits de l'enfant qui a besoin d'un cadre institutionnel stable.

Nous avons convenu de porter ce message auprès des pouvoirs publics : tous les enfants, quels que soient leur histoire et leur parcours sont les citoyens de demain, leur avenir est la responsabilité de tous !

Focus sur le projet de loi de finances pour 2024 : la création des pôles d'appui à la scolarité (Article 53- les PAS)

L'article 53 du PLF 2024 lance l'expérimentation des « pôles d'appui à la scolarisation » (PAS) pour les élèves en situation de handicap. Annoncés lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, ils visent à remplacer les « pôles inclusifs d'accompagnement localisés » (PIAL).

Pour le gouvernement, l'objectif annoncé des futurs pôles d'appui à la scolarité est d'accroître la collaboration de l'EN avec le secteur médico-social via la présence de 100 enseignants spécialisés chargés d'assurer la coordination et d'apporter des réponses de premier niveau en mobilisant les moyens de l'Éducation nationale pour rendre les enseignements plus accessibles. A terme, les PAS représenteront environ 9 000 ETP, auxquels s'ajoutent les milliers d'AESH supplémentaires (dès le PLF 2024). Pour le gouvernement, il faut ainsi distinguer 2 dimensions : l'évaluation des besoins (par la CDAPH) et la formalisation/traduction de la réponse à ces besoins (par les futurs PAS). *Les PAS constituent une avancée en dédiant du personnel de l'Éducation nationale à temps plein (avec un renforcement du médico-social) alors qu'aujourd'hui, pour les PIAL, cette mission vient en sus des activités habituelles.*

Cependant, les modalités de leur mise en œuvre restant à préciser, la majorité des associations ont fait part de leurs inquiétudes et [plusieurs alertes ont été faites via le CNCPH](#) et le [Collectif handicaps](#) auxquelles l'AIRe s'est associée.

Les principales craintes portent sur les points suivants :

- le fait que les futurs pôles d'appui à la scolarité puissent suivre des logiques comptables dans la mise en place des accompagnements.
- La confusion entre accessibilité et compensation, cette dernière étant du ressort de la CDAPH ;
- Le rôle à la fois « juge et partie » de l'Éducation nationale qui pourrait modifier la quotité horaire d'accompagnement notifiée, sans préciser dans quelles conditions ni sur quels critères ;
- La création d'une nouvelle instance, une « commission mixte » dont la composition n'est pas encore déterminée, dans un système déjà complexe.

En réponse aux alertes des associations, les parlementaires saisis du texte ont voté la suppression de l'article 53 mais c'est finalement une version très proche de la version initiale qui a été rétablie à la [suite de l'activation par le gouvernement de l'article 49-3](#).

Pour l'AIRe, l'enjeu est plus globalement celui de la coopération avec l'Éducation nationale. Un groupe de travail interne dédié s'est penché sur cette question afin de consolider les messages clés à porter auprès des pouvoirs publics.

L'occasion pour nous de rappeler que les ESS sont déjà des coopérations efficaces, qui réunissent l'ensemble des acteurs autour du projet scolaire de l'enfant. La question de la gouvernance des futurs pôles d'appui à la scolarité revêt une importance particulière dans la mesure où il s'agit bien pour chaque acteur de partager son expertise avec les autres sans que l'un des acteurs ne devienne le prestataire de l'autre. Les intervenants des DITEP sont habitués à faire du sur mesure en fonction des besoins des enfants. Parfois, ils accompagnent les ruptures (notamment en cas d'exclusion des élèves). Si les DITEP sont des leviers d'inclusion et si les exemples de coopérations avec le milieu scolaire en amont des notifications MDPH ont fait leur preuve, la mission du DITEP n'est pas seulement la scolarisation : les DITEP accompagnent l'enfant partout où il en éprouve le besoin.

Participation de l'AIRe aux ateliers de travail réunis par le Conseil national de suivi de l'école inclusive sur cette question le 27 novembre

Introduits par Edouard GEFFRAY, directeur général de la Direction générale de l'enseignement scolaire et en présence de membres de la DGESCO et de la DGCS, les travaux consistaient à réfléchir à l'opérationnalité des futurs pôles d'appui à la scolarité pour « *faire en sorte que tous les enfants de la République puissent bénéficier au mieux de l'école* ».

Comment passe-on du PIAL à une vraie réponse pour les familles ? Comment transforme-t-on un outil de gestion en véritable réponse de proximité ?

La matinée a donc été consacrée par petits groupes à « imaginer » les profils des membres des PAS puis leur gouvernance (qui prend les décisions ? Qui les met en œuvre etc...) : leur rôle, leur profil, leur savoir être, leur lien fonctionnel et hiérarchique (par exemple le coordonnateur PAS relèvera de l'EN mais il devrait coopérer avec tous les acteurs pertinents).



L'après-midi a été consacrée d'une part à la question de l'intégration des 100 structures médico-sociales à l'école et, d'autre part à la localisation des PAS (dans les écoles ? à proximité ? dans un lieu administratif dédié ?).

Roland DYSLI, Président de l'AIRe, Jean-François PRADENS, secrétaire général et Annelise GARZUEL, conseillère technique se sont prêtés au jeu. Alors que le cadre laissait initialement penser que l'exercice serait 'fermé', un travail qualitatif a quand même pu avoir lieu.

Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle : donnez votre avis !

A la demande du Gouvernement, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) lance des travaux sur « l'articulation des temps et les évolutions de l'organisation du travail ». Leur objectif est de faire un état des lieux et un bilan des pratiques en France et en Europe visant à une meilleure articulation des temps de vie, pour pouvoir formuler des recommandations à destination du Gouvernement et des partenaires sociaux.

Deux rapporteuses : Elisabeth TOME-GERTHEINRICH (MEDEF) et Christelle CAILLET (CFDT)

En savoir plus : <https://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/articulation-des-temps-et-evolutions-de-lorqanisation-du-travail>

A noter : la saisine de la Première Ministre tourne essentiellement autour des nouvelles formes de management et d'organisation du travail (télétravail, forme hybride, semaine de 4 jours, etc.). Mais, la commission travail et emploi du CESE souhaite élargir le champ de réflexion à l'équilibre entre les temps de vie professionnelle et personnelle.

Dans le cadre de ses travaux le CESE organise une **plateforme numérique de consultation** à laquelle vous pouvez participer : <https://participez.lecese.fr/>

Challenge Rugby



Après [une édition 2023](#) portée avec engagement par les équipes du DITEP Serena de Marseille.

La 17ème édition du Challenge National de Rugby inter DITEP se déroulera du **13 au 15 juin 2024 à Saint-Florent-sur-Cher**. C'est le DITEP du Cher qui, cette année va tout mettre en œuvre pour vous proposer un magnifique évènement éducatif et sportif pour les jeunes. Comme chaque année, l'AIRE parraine l'évènement et *Rebonds!* accompagne les organisateurs tout au long de l'année, jusqu'à l'évènement en lui même.

Les pré-inscriptions sont ouvertes ! Vous pouvez dès maintenant remplir le [formulaire de préinscription](#) qui est une déclaration d'intérêt. Cette étape vous donnera accès, dès qu'il sera finalisé (aux alentours de mi-décembre), à la réception du dossier d'inscription et aux pièces jointes qui seront à compléter pour valider votre inscription. Attention, le nombre de places est limité à 48 équipes.

Agenda

8 février	Formation régionale Auvergne-Rhône-Alpes au DITEP La Cristallerie (69)
14 février	Bureau interassociatif avec le GEPSO, l'ANMECS, le CNAEMO et l'ANPF
14 Mars 2024	Conférence des Territoires
15 Mai	Assemblée Générale
7 juin	Journée interassociative Protection de l'Enfance en Auvergne-Rhône-Alpes
Du 13 au 15 juin	Challenge rugby à Saint Florent sur Cher
Du 6 au 8 novembre	Journées de l'AIRE à Lille